

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet de première modification du Plan Local d'Urbanisme de Pardies

Par arrêté du 2 août 2021, le Maire de la commune de PARDIES a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de la première modification du Plan Local d'Urbanisme.

Ce projet a été soumis à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, qui, par une première décision du 31/03/2021 a soumis le dossier à évaluation environnementale, puis a émis une seconde décision du 05/07/2021.

L'enquête publique se déroulera du lundi 30 août 2021 à partir de 9h00 jusqu'au mercredi 29 septembre à 17h00 inclus.

Le dossier d'enquête publique du projet de la première modification du Plan Local d'Urbanisme pourra être consulté :

- Sous format papier, en mairie de Pardies, sise 7 rue Henri IV – 64150 PARDIES, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h15 à 18h00.
- Sous format numérique sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez (www.cc-lacqorthez.fr) et de la mairie de Pardies (www.pardies.fr), accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un accès au dossier dématérialisé est par ailleurs garanti en mairie sur un poste informatique mis à disposition du public sur rendez-vous pris auprès du secrétariat (05.59.60.16.71).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- directement consigner ses observations sur le registre d'enquête publique tenu en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- les adresser par écrit au commissaire-enquêteur via l'adresse postale de la mairie : Mairie de Pardies 7 rue Henri IV – 64150 PARDIES,
- les transmettre par voie électronique au commissaire-enquêteur, via l'adresse électronique suivante : mairie.pardies@wanadoo.fr.

Monsieur FERLANDO Joseph désigné comme commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Pau, se tiendra à disposition du public en mairie de Pardies :

- Lundi 30 août 2021 de 9h00 à 12h00
- Jeudi 16 septembre 2021 de 14h00 à 17h00
- Mercredi 29 septembre 2021 de 14h00 à 17h00

En raison de la situation sanitaire en cours liée à la COVID 19, le public est invité à se doter de matériel d'écriture personnel et à porter obligatoirement un masque.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus durant un an à la disposition du public à la mairie et sur les sites internet de la communauté de communes de Lacq-Orthez et de la mairie de Pardies. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de la première modification du Plan Local d'Urbanisme éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera soumis à approbation du Conseil Municipal de la commune de Pardies.